

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue à huis clos le 17 mai 2021 à 20h00 heures par visioconférence et à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Sébastien Leclerc et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, secrétaire-trésorière.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

87-05-2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 17 MAI 2020

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Greffe et gestion administrative
 - 3.1 Présentation et adoption des états financiers 2020
 - 3.2 Approbation du plan d'assurances collectives 2021-2022
 - 3.3 Compensation de base aux municipalités
4. Sécurité publique
 - 4.1 Octroi de contrat sur invitation pour l'inspection des systèmes d'alarme
5. Période de questions aux contribuables
6. Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

3.3 Compensation de base aux municipalités 2020

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

88-05-2020 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

TEL que prévoit l'article 176,1 du code municipal;

CONSIDÉRANT qu'une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2020 a été réalisée par M. Jérôme Sansregret, comptable agréé de la firme Soluce, société de comptables professionnels agréés, lors d'une séance de travail;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents,

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour 2020, tels que présentés par la firme Soluce, société de comptables professionnels agréés.

3.2

89-05-2020

APPROBATION DU PLAN D'ASSURANCES COLLECTIVES 2021-2022

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du Code municipal, une municipalité peut participer au bénéfice de ses employés à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est Jacques Beaudoin Assurances et Gestion de patrimoine;

CONSIDÉRANT que le contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

En conséquence,
sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte de participer pour le bénéfice de ses employés au contrat;

QUE la Municipalité souscrive au 1^{er} juin 2021 et maintienne les couvertures prévues au contrat, en ajoutant le plan de lunettes et lentilles ainsi que l'augmentation du maximum admissible pour les paramédicaux à \$75,00 par consultation, sans frais supplémentaires pour la municipalité, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique et ce, jusqu'à ce que la municipalité mette fin à sa participation;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année subséquente;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à sa directrice générale d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au contrat;

QUE la Municipalité autorise Jacques Beaudoin Assurances et Gestion de patrimoine et ses mandataires à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection de renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à Jacques Beaudoin Assurances et Gestion de patrimoine le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'il soit le seul attitré et autorisé à représenter la Municipalité auprès de l'assureur désigné

relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de Jacques Beaudoin Assurances et Gestion de patrimoine de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre.

3.3

90-05-2021

COMPENSATIONS DE BASE AUX MUNICIPALITÉS 2020

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de \$131 758 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence,
sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4.SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1

91-05-2020

OCTROI DE CONTRAT SUR INVITATION POUR L'INSPECTION DES SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les systèmes d'alarme incendie doivent être inspectés annuellement;

CONSIDÉRANT que deux compagnies ont répondu à l'appel d'offres se décrivant comme suit :

Télé-alarme plus	\$75.00/heure	+Frais transport
Centrale Côté et Fleury	\$99.00/heure	+Frais transport

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'OCTROYER le mandat d'inspection des systèmes d'alarme incendie à Télé-Alarme Plus au tarif de \$75.00 / l'heure taxes en sus plus les frais de transport.

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

92-05-2020

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents
QUE la séance soit levée à 20h20.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque
directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire